



Assemblée générale

Distr. limitée
22 avril 2016
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises)
Vingt-septième session
Vienne, 3-7 octobre 2016

Informations communiquées par le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a transmis au secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) les informations figurant dans l'annexe ci-après, afin d'aider le Groupe de travail dans ses délibérations. Cette annexe est la traduction d'un document reproduit tel qu'il a été reçu par le secrétariat de la CNUDCI.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 29 septembre 2016.

V.16-02282 (F)



Merci de recycler 

Annexe

Groupe de travail I (Micro-, petites et moyennes entreprises) de la CNUDCI¹

Contributions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Enseignements tirés en matière d'enregistrement des entreprises

Contexte

Le présent document est une contribution initiale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il reflète les meilleures pratiques et les enseignements tirés au cours de la décennie écoulée dans le cadre du programme de facilitation du commerce (www.businessfacilitation.org) de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED, et par l'équipe du portail Global Enterprise Registration (portail mondial d'enregistrement des entreprises). Le document présente:

- a) Un aperçu de l'importance de l'intégration des entreprises dans le secteur formel;
- b) Une définition de l'enregistrement des entreprises et une synthèse des difficultés qu'il suscite;
- c) Les enseignements tirés en matière d'enregistrement des entreprises;
- d) Les enseignements tirés en matière de registre des entreprises; et
- e) Des exemples de sites Web d'enregistrement des entreprises déjà opérationnels.

Au cours des 10 dernières années, le programme de facilitation du commerce de la CNUCED a permis d'aider 27 pays à mettre 1786 procédures administratives en ligne, et de réduire de 80 % en moyenne le nombre d'étapes nécessaires pour enregistrer une entreprise². Grâce à ce programme, une assistance technique est fournie aux pays pour les aider à concevoir des systèmes informatiques (portails

¹ La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) a créé un groupe de travail pour réaliser des "travaux sur le droit commercial international visant à réduire les obstacles juridiques que rencontrent les micro-, petites et moyennes entreprises [MPME] tout au long de leur cycle de vie, en particulier dans les économies en développement... Elle est ... convenue que ces travaux devraient s'attacher en premier lieu aux questions juridiques touchant la simplification de la constitution en société ... Elle est [également] convenue que le secrétariat devrait inclure dans la documentation préparatoire qu'il fournirait au groupe de travail: a) des informations empiriques montrant l'impact de ces travaux sur le développement durable et l'inclusion financière, et b) des informations sur la manière dont ces travaux complétaient ceux d'autres organisations internationales et intergouvernementales – aussi bien au sein des Nations Unies qu'à l'extérieur – ayant un mandat dans ces domaines." (CNUDCI, rapport 2013, par. 321).

² http://issuu.com/cfi.co/docs/cfi.co_summer_2015/21?e=6174959/14467542. p.21.

d'information et guichets uniques en ligne), ce qui permet d'améliorer la transparence et l'efficacité des services publics et la gouvernance.

Le portail Global Enterprise Registration (**GER.co**), lancé en octobre 2014 à l'occasion du Forum mondial de l'investissement des Nations Unies, est le premier site Web au monde à présenter des liens vers tous les sites Web d'enregistrement des entreprises à l'échelle mondiale et à proposer une évaluation de la facilité d'utilisation de chaque site. Sur le portail GER.co, il est mentionné qu'au 11 mars 2016, 62 pays n'avaient pas mis en ligne leurs procédures d'enregistrement des entreprises. Vingt-huit pays avaient mis en place des guichets uniques pour faciliter l'enregistrement en ligne, dont quatre présentaient en ligne l'ensemble des enregistrements et certificats obligatoires. Les 107 autres pays disposant de procédures d'enregistrement des entreprises en ligne offraient des portails d'information décrivant ces procédures³. Les gouvernements peuvent s'adresser à GER.co pour connaître les meilleures pratiques de leurs pairs.

A. Importance de l'intégration des entreprises dans le secteur formel

Conscientes de l'importance de l'intégration des entreprises dans le secteur formel, l'**Organisation des Nations Unies** encourage, au titre de l'objectif de développement durable 8, cible 8.3, la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et cherche à faciliter leur intégration dans le secteur formel⁴ et l'**Organisation internationale du Travail** (OIT) préconise, dans sa recommandation n° 204, que ses membres facilitent la transition des travailleurs de l'économie informelle vers l'économie formelle⁵.

Selon un rapport de 2010 de la CNUCED, l'introduction même d'une petite partie du secteur informel dans le secteur formel pourrait considérablement augmenter les recettes fiscales et financer la mise en place d'infrastructures essentielles pour stimuler la croissance au niveau national et attirer les investissements étrangers⁶.

Le travail informel pose un problème à l'échelle mondiale. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, sur les 3 milliards de personnes dans le monde ayant un emploi, 1,8 milliard travaillent dans le secteur informel⁷, soit 60 % de la population active mondiale, et cette proportion devrait atteindre environ 66 % d'ici à 2020⁸. Dans les pays en développement, le problème du travail informel est particulièrement grave. La Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour l'inclusion financière estiment que

³ www.ger.co.

⁴ <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/economic-growth/>
Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 15 septembre 2015.

⁵ www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R204.

⁶ CNUCED (15 février 2010). L'investissement public dans l'efficacité administrative pour la facilitation du commerce – échanges de bonnes pratiques, 5.

⁷ OCDE (mars 2009). Messages, chiffres et données pour "L'emploi informel dans les pays en développement: une normalité indépassable.

⁸ Ibid.

plus de 90 % des MPME dans les pays en développement opèrent dans le secteur informel⁹.

Le travail informel a également une incidence sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Selon la SFI, dans le monde entier, les femmes sont trois fois plus susceptibles que les hommes de travailler dans le secteur informel. Cela a des répercussions considérables. L'intégration d'une entreprise dans le secteur formel constitue la première étape vers l'accès au financement et à d'autres types d'appui qui peuvent aider les petites entreprises à se développer¹⁰.

Pour que la croissance économique profite à tous, il est indispensable que les entreprises s'intègrent davantage dans le secteur formel, car l'intégration permet aux travailleurs d'œuvrer dans la légalité et de retrouver ainsi leur dignité, et elle leur garantit un meilleur accès aux services financiers et sociaux et à la protection qui y est associée. Une plus grande intégration permettra de réduire la corruption et les risques d'extorsion, d'augmenter les recettes fiscales et de faciliter la mise en place de services et d'infrastructures publics, ce qui stimulera la croissance économique.

B. Définitions

L'enregistrement des entreprises recouvre, dans la pratique, une série de processus associant plusieurs organismes publics. Pour mener ses activités en toute légalité, une entreprise doit être enregistrée dans divers registres.

Dans la plupart des pays, ces registres sont les suivants:

- Registre des entreprises (déclaration de la personnalité juridique)
- Administration fiscale nationale (enregistrement en tant que contribuable)
- Sécurité sociale (enregistrement en tant qu'employeur)

Outre ces enregistrements de base, des inscriptions supplémentaires peuvent être nécessaires selon les pays:

- Administration fiscale infranationale (au niveau d'un État ou au niveau municipal)
- Ministère du travail (si l'entreprise emploie du personnel)
- Caisses de retraite
- Chambre de commerce

⁹ Note du secrétariat, Réduire les obstacles juridiques que rencontrent les micro-, petites et moyennes entreprises, par. 20, Document des Nations Unies A/CN.9/WG.I/WP.92 (12 août 2015) (citant des études de la Société financière internationale et du Partenariat mondial pour l'inclusion financière selon lesquelles "On estime, dans le monde, le nombre total de MPME compris entre 420 et 510 millions, dont 360 à 440 millions (soit environ 86 %) dans les marchés émergents. Parmi ces dernières, 36 à 44 millions de petites et moyennes entreprises (PME) (soit près de 9 % du nombre total) sont enregistrées, c'est-à-dire qu'elles mènent leurs activités dans le cadre d'une économie juridiquement réglementée."

¹⁰ www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/gender+secretariat/entrepreneurship/investment+climate/win-business-registration.

- Bureau de statistique
- Autres organismes

En fonction de l'activité commerciale et du lieu où elle est menée, des licences spécifiques peuvent être requises, notamment en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité, la conformité aux normes d'urbanisme, la banque et les assurances, l'industrie alimentaire et la vente de boissons alcoolisées.

Les multiples registres et interactions ou étapes associés à l'enregistrement des entreprises, ainsi que la quantité d'informations que celles-ci sont tenues de fournir compliquent ce processus d'enregistrement.

C. Enseignements tirés en matière d'enregistrement des entreprises dans tous les organismes publics

1. **Approche axée sur l'utilisateur.** Les gouvernements devraient toujours chercher à s'adapter à l'utilisateur et à lui proposer des processus d'enregistrement qui soient simples, efficaces et peu coûteux et des procédures simples et d'un bon rapport coût-efficacité.

2. **Procédures.** Les gouvernements devraient réduire au minimum:

a) Le nombre de registres dans lesquels les entreprises doivent être enregistrées. Les gouvernements devraient examiner attentivement les services proposés par les registres existants, leur pertinence et leur rapport coûts-avantages;

b) La quantité et la complexité des informations que les entreprises sont tenues de fournir aux divers registres. Les informations demandées devraient strictement se limiter aux données dont les registres concernés ont absolument besoin pour exercer efficacement un contrôle ou accorder un appui, comme il convient;

c) Le nombre d'interactions et le temps nécessaire à l'enregistrement dans les différents registres.

3. **Guichet unique.** Les gouvernements devraient permettre aux entreprises de s'enregistrer simultanément dans tous les registres obligatoires, en communiquant des données au moyen d'un formulaire unique, en fournissant une seule série de documents et en effectuant un seul versement, par l'intermédiaire de guichets uniques électroniques ou physiques.

4. **Information.** Les gouvernements devraient mettre à la disposition du public au minimum:

a) Une liste de tous les registres pour lesquels l'inscription est obligatoire, et indiquer pour chaque registre les entités qui doivent s'enregistrer et le but de cet enregistrement;

b) Pour chaque registre, une liste des différentes étapes de l'enregistrement en précisant, pour chaque étape, les contacts nécessaires, les données, documents et paiements requis, les résultats attendus, les moyens de recours et de réclamation et la base juridique;

c) Des informations sur les obligations contractées dans le cadre de l'enregistrement des entreprises, des instructions claires sur le respect de ces obligations, et une description des sanctions en cas de manquement à celles-ci, le cas échéant;

d) Des informations sur les avantages de l'enregistrement des entreprises, qui comprennent généralement la possibilité d'ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle, des mesures de protection à travers l'application de normes de travail et de sécurité, et l'amélioration des infrastructures et des services grâce à la collecte de l'impôt;

e) Dans la mesure du possible, ces informations devraient être disponibles en ligne.

5. **Numéro unique d'identification des entreprises.** Les gouvernements devraient attribuer aux entreprises un numéro unique d'identification qui devrait être reconnu et accepté par tous les organismes publics, aux niveaux national et infranational. Le premier registre auprès duquel s'inscrit une entreprise devrait attribuer le numéro unique d'identification, et l'entreprise devrait facilement pouvoir récupérer ce numéro en cas de perte ou d'oubli. Si tous les gouvernements convenaient d'un système alphanumérique commun d'enregistrement des entreprises, qui faciliterait l'identification du propriétaire effectif d'une entreprise par pays, l'enregistrement ainsi que le commerce et l'investissement transfrontières s'en trouveraient simplifiés.

6. **Activités de sensibilisation, obligations et avantages.** Les gouvernements devraient prendre l'initiative de sensibiliser les jeunes et les entrepreneurs à l'ensemble du processus d'enregistrement des entreprises, et notamment aux obligations contractées dans le cadre de ce processus et aux avantages qui en découlent:

a) Les gouvernements devraient promouvoir l'enregistrement des entreprises dans le cadre de campagnes d'information du public pour réduire le travail informel découlant de l'insuffisance d'accès au processus d'enregistrement ou à ses avantages, ou encore d'une mauvaise compréhension de ce processus;

b) Les gouvernements devraient veiller à ce que les informations relatives au respect systématique de la loi, notamment en ce qui concerne l'octroi de licences et de permis et la notification de fermeture d'une entreprise, et les informations relatives au respect des obligations contractées dans le cadre de l'enregistrement, s'agissant par exemple du paiement de l'impôt, soient, elles aussi, claires et facilement disponibles, et ils devraient s'assurer que les sanctions prévues en cas de non-respect, le cas échéant, sont connues;

c) Les gouvernements devraient envisager d'encourager le processus d'enregistrement, par exemple en offrant aux entreprises enregistrées un accès à des services auxiliaires (ouverture d'un compte bancaire, crédit, formation et assurance maladie, notamment).

D. Enseignements tirés en matière de registre des entreprises

1. L'enregistrement au registre des entreprises ne devrait être obligatoire que pour les sociétés.
2. Les personnes (c'est-à-dire les entrepreneurs individuels/entreprises unipersonnelles) et les sociétés de personnes devraient avoir la possibilité de s'enregistrer si elles souhaitent bénéficier des services offerts par le registre des entreprises, comme la protection de la dénomination ou du nom commercial, la séparation des biens personnels et du patrimoine de l'entreprise et la limitation des responsabilités. (La suppression de l'obligation faite aux personnes de s'inscrire au registre des entreprises ne devrait pas compromettre l'objectif recherché, à savoir intégrer leurs activités dans le secteur informel, puisqu'elles seraient toujours tenues de s'enregistrer comme contribuables et de respecter toutes les autres procédures d'enregistrement.)
3. La constitution de sociétés non cotées en bourse devrait être simplifiée grâce à des régimes comme les "SAS" (par exemple, pas de capital minimum, nul besoin de statuts certifiés conformes, possibilité de n'avoir qu'un seul actionnaire, documents constitutifs uniformisés, clause générale permettant aux MPME de mener toute activité licite, structure organisationnelle souple, liberté contractuelle maximale, véritable régime de responsabilité limitée).

E. Exemples de sites Web d'enregistrement des entreprises déjà opérationnels dans les pays en développement

Le portail Global Enterprise Registration (GER.co) évalue la facilité d'utilisation de tous les sites Web officiels d'enregistrement des entreprises sur le plan mondial, à l'aide d'une échelle de 10 points. Les critères d'évaluation tiennent compte des enseignements tirés par la CNUCED et le réseau mondial des entrepreneurs de la Fondation Kauffman, la plus grande organisation non gouvernementale au monde de défense des intérêts des entrepreneurs. GER.co présente à la fois des guichets uniques et des portails d'information en ligne. Par "guichets uniques en ligne", il entend les sites Web qui permettent aux entrepreneurs de s'inscrire simultanément dans tous les registres obligatoires de divers organismes publics, ou qui leur permettraient de le faire dans un avenir proche, même si cet objectif n'a pas encore été atteint. Les sites Web qui ne permettent un enregistrement qu'après d'une seule administration ne figurent pas sur GER.co.

Par "portails d'information", GER.co entend les sites Web présentant des informations sur le processus d'enregistrement des entreprises. Ces sites détaillent l'ensemble des procédures d'enregistrement obligatoires auprès de divers organismes publics ou visent à le faire dans un avenir proche. Les portails d'information décrivant les procédures pour une seule administration ne figurent pas sur GER.co.

Grâce à l'outil d'évaluation des sites Web de GER.co, les gouvernements peuvent examiner leurs propres sites selon les critères d'évaluation du GER, qui permettent d'analyser la fonctionnalité et les caractéristiques des sites Web. Dans le cadre de l'auto-évaluation, les gouvernements peuvent considérer leurs sites du point de vue des utilisateurs et déterminer comment les rendre plus conviviaux. Ils peuvent

consulter les sites web qui sont mieux notés sur GER.co et tirer profit de l'expérience de leurs pairs.

Pour qu'un guichet unique en ligne obtienne une évaluation parfaite (10 points verts), le gouvernement doit avoir mis en place une plate-forme électronique permettant à l'utilisateur: 1) de s'inscrire à tous les registres obligatoires au moyen d'un formulaire en ligne unique; 2) de payer tous les frais via un site Web figurant sur la plate-forme; 3) de recevoir en ligne tous les certificats attestant que l'entreprise a été enregistrée avec succès; et 4) de contacter une institution compétente pour tout problème qui pourrait survenir pendant le processus d'enregistrement.

Pour qu'un portail d'information obtienne une évaluation parfaite (10 points verts), le gouvernement doit avoir: 1) précisé ce qu'il faut faire, à savoir énuméré clairement les étapes obligatoires pour enregistrer une entreprise, en décrivant clairement les objectifs finaux de chaque enregistrement obligatoire et en indiquant clairement leurs justifications juridiques; 2) précisé comment le faire, à savoir expliqué clairement la manière de traiter les enregistrements obligatoires, et ce en fournissant les coordonnées de chaque organisme associé au processus d'enregistrement ainsi que la documentation requise, les formulaires pouvant être téléchargés, et des informations sur le coût et la durée moyenne de chaque enregistrement, et 3) fait en sorte que le site soit facile d'utilisation, c'est-à-dire que le processus soit présenté étape par étape, selon le point de vue de l'utilisateur, et qu'il donne les coordonnées d'une personne auprès de laquelle il est possible d'enregistrer une plainte.